



« **P** 'têt' que sur le Titanic, si on avait gardé le même cap et changé 4 fois de capitaine, l'iceberg aurait fini par bouger. On sait pas. »

Ainsi était résumée par Michaël Zemmour, économiste, sur le réseau social Mastodon le 9 septembre dernier, la situation politique dans laquelle nous sommes.

En moins de deux ans, nous voici pour la quatrième fois avec un nouveau Premier ministre. Après Gabriel Attal, et sa politique de droite, nous avons eu Michel Barnier, et sa politique de droite ; puis François Bayrou, et sa politique de droite, et enfin (pour l'instant) Sébastien Lecornu, et sa politique de droite. Pourtant, la droite n'a pas remporté les dernières élections législatives, en juillet 2024.

Alors que le scrutin des législatives anticipées donnait un signal clair pour un besoin d'un changement radical de politique, depuis plus d'un an, Macron s'entête à poursuivre sa feuille de route ultra-libérale, au service des plus riches. Ainsi, pendant que Bayrou nous promettait en juillet dernier un budget qui allait peser sur les travailleur·euses (44 milliards d'économies sur les services publics – dont 200 millions pour la culture –, suppression de deux jours fériés – abandonnée par Lecornu depuis –, une nouvelle réforme de l'assurance chômage et du droit du travail, etc.), ce même Bayrou refusait d'envisager de créer une taxe contraignant les plus fortuné·es à participer à l'effort commun (telle que proposée par Gabriel Zucman*, économiste qui a théorisé la taxe du même nom). Les gouvernements successifs n'ont que le mot « dette » à la bouche, en oubliant de préciser que cette dette, qui a bondi de 47 % depuis que le « Mozart de la finance » siège à l'Élysée, n'est due qu'aux choix fiscaux désastreux qu'il a opérés. Deux chiffres éclairants à ce sujet :

- ✓ La charge de la dette de la France (c'est-à-dire le montant des intérêts) s'élève actuellement à environ 55 milliards d'euros ;
- ✓ La seule fortune de Bernard Arnault s'élève actuellement à plus de 165 milliards d'euros.

Pendant que les Français·es versent en moyenne près de 50 % de leurs revenus sous forme de prélèvements obligatoires (et donc participent à hauteur de 50 % de leurs revenus aux services publics), les milliardaires, grâce à la politique de Macron, ne contribuent qu'à hauteur de 27 % de leurs revenus au bien commun ! Bayrou, applaudi par le MEDEF, s'est ainsi notamment élevé contre la taxe Zucman au motif qu'un tel impôt serait confiscatoire. Prenons encore l'exemple de Bernard Arnault : peut-on décemment imaginer que si la moitié de sa fortune était assujettie aux impôts, ses fins de mois seraient difficiles ?

À l'heure où cet édit est rédigé, Sébastien Lecornu a indiqué vouloir changer de méthode (tout comme Bayrou il y a moins d'un an...) La réussite des journées des 10 et 18 septembre devrait fortement l'y inciter. Mais pour en revenir à la citation de Michaël Zemmour, peu importe le capitaine si le cap n'est pas radicalement changé ! Charge à nous de poursuivre la mobilisation pour imposer notre cap, pour la justice sociale et fiscale ! ■

* Une proposition de loi a été adoptée dans ce sens par l'Assemblée nationale, mais rejetée par le Sénat en juin dernier.

SOMMAIRE

Les sacrifices pour le monde du travail et la culture, ça suffit !	3
Renouvellement des instances du Fnas	4
Spectacle vivant privé : revalorisation des salaires	6
La CGT, première organisation syndicale du spectacle vivant !	6
Disparition de notre Camarade Alain Renault	7
Journées Techniques du Spectacle et de l'Événement	7
Élections professionnelles	7

LES SACRIFICES POUR LE MONDE DU TRAVAIL ET LA CULTURE, ÇA SUFFIT !

Voilà déjà 8 longues années que nous subissons Emmanuel Macron à la tête du pays. Voilà déjà 22 longs mois que nous subissons Rachida Dati à la tête du ministère de la Culture (qui a jusqu'à présent résisté aux différents remaniements*). En lieu et place d'une politique qui remette le service public des arts et de la culture au cœur de la réflexion et de l'action du ministère, celle-ci s'est employée à multiplier les opérations de communication (plan cabarets, label « club culture », plan « été culturel au camping », qui viennent mettre en lumière des opérateurs privés lucratifs), tout en préparant sa campagne pour les municipales 2026 à Paris (elle semble d'ailleurs être tellement occupée qu'elle a oublié au total de déclarer plus de 600 000 euros de bijoux à la Haute Autorité pour la transparence dans la vie publique, ce qui lui vaut une nouvelle enquête judiciaire).

Et pendant ce temps ? Pendant ce temps les mauvaises annonces continuent de s'annoncer, et l'horizon des travailleur-euses de la culture de s'assombrir.

La feuille de route Bayrou reprise par Lecornu

Bayrou annonçait le 15 juillet dernier que la « facture » à payer dans le cadre du projet de loi de finances 2026 s'élève à plus de 44 milliards d'euros, dont 200 millions pour le ministère de la Culture. Il envoyait aussi début août aux partenaires dits sociaux interprofessionnels une lettre de cadrage pour engager une nouvelle réforme de l'assurance chômage, avec l'objectif de réaliser 2,5 milliards d'euros d'économies par an sur le dos des privé-es d'emploi (et des salarié-es intermittent-es du spectacle, puisque la lettre de cadrage demande de réaliser aussi un effort sur les annexes VIII et X). À cela s'ajoutent d'autres menaces :

- ✓ Le projet de taxer à hauteur de 8% les tickets restaurant, les chèques vacances et les cotisations des activités sociales et culturelles ;
- ✓ L'avenir du FONPEPS très compromis. Pour rappel, le FONPEPS comprend un ensemble d'aides à l'emploi dans le spectacle vivant et le spectacle enregistré (dont des aides à l'embauche en CDI

et en CDD longs). Depuis plusieurs années, nous faisons face à un sous-financement chronique de ce dispositif. Le ministère de la Culture a récemment annoncé qu'il manque 15 millions d'euros pour finir 2025. Pour autant, s'agissant d'un guichet automatique, tous les dossiers déposés cette année devront être payés... mais très probablement en prenant sur les fonds 2026, ce qui reviendra à démarrer la nouvelle année avec d'ores et déjà une ardoise !

- ✓ La part collective du Pass Culture à nouveau sur la sellette. Après la fermeture brutale de la plateforme au printemps dernier, celle-ci a été rouverte, mais avec une répartition par établissement qui permettrait une prise en charge dans certains cas de 2,5 euros par élève...

Et si Lecornu a fait quelques déclarations laissant penser qu'il souhaite mettre les plus riches à contribution, il a d'ores et déjà écarté le projet de taxe Zucman qui pourtant ne parle que d'une contribution de 2% sur les grandes fortunes.

Une mobilisation à la hauteur des menaces budgétaires

Très rapidement, le SYNPTAC-CGT a décidé de s'engager dans la mobilisation des 10 et 18 septembre, avec le dépôt d'un préavis de grève illimité. Après un très beau tour de chauffe le 10 septembre (avec l'occupation du WIP, sur le site du Parc de la Villette à Paris, où 500 militant-es ont été évacués *manu militari* par les CRS, sur ordre de Rachida Dati), le jeudi 18 septembre a été une mobilisation de très grande ampleur. La CGT a en effet recensé plus d'un million de manifestant-es sur toute la France, et le secteur du spectacle n'a pas été en reste ! Nous avons en effet recensé plus de 50 structures mobilisées** ce jour-là avec des annulations de représentation à l'Opéra National de Paris (Garnier), à la Comédie-Française et au Théâtre National de l'Odéon. Pour autant, nous devons questionner les modalités de cette mobilisation, particulièrement dans les structures relevant de la CCNEAC, dans laquelle la plupart des chambres d'employeurs avaient donné pour consigne de « faciliter » la participation des salarié-es aux nombreux cortèges de manifestation. Nous regrettons qu'à de rares

* À l'heure où cet article est rédigé, le gouvernement Lecornu n'a pas encore été dévoilé.

exceptions, cette facilitation ait consisté en une autorisation par nos employeurs à participer aux nombreux cortèges, à la condition expresse que les heures soient rattrapées plus tard (notamment dans le cadre de la modulation annuelle du temps de travail).

Alors que nous avons essuyé un échec dans la négociation sur les salaires dans la branche cette année, la moindre des choses est de permettre aux salarié·es de prendre pleinement part à la

mobilisation, sans conséquence aucune sur les heures travaillées ou la fiche de paie.

Quid de la suite de la mobilisation ? Macron entendra-t-il enfin que sa feuille de route ultra-libérale est rejetée massivement par la population, à commencer par les travailleuses et les travailleurs ? À la date de rédaction de cet article, les organisations syndicales, engagées ensemble dans la journée du 18 septembre, ont prévu de se revoir prochainement. Affaire à suivre... ■

** Armada Production, Saint-Erblon; Atmusica / Compagnie la Portée / Compagnie l'An 01, Toulouse; Ballet national de Marseille; Carré Magique, Lannion; CCNRB, Rennes; CDN de Normandie, Rouen; Circa, pôle national du cirque, Auch; Comédie-Française, Paris (annulation de spectacle); Compagnie Protéo, Lille; Espace Culturel Barbara, Petite Forêt; Espace Pluriel, Pau; Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette; La Carène, SMAC de Brest; La Cité des Congrès, Nantes; La Comédie de Caen; La Comédie de Saint-Étienne; La Coopérative de rue et de cirque, Paris; La Coursive, Scène nationale de La Rochelle; La Manufacture, CDN de Nancy; La Minoterie, Scène Conventionnée Art, Enfance & Jeunesse, Dijon; La Péniche, asso Mosaïques, Chalon-sur-Saône; L'Autre Canal, SMAC de Nancy; Le Channel, scène nationale de Calais; Le Mouffetard, Paris; Le Quai, CDN d'Angers; Le Trident, scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin; Le Volcan, scène nationale du Havre; L'Empreinte, scène nationale de Brive-la-Gaillarde; Les Concerts de Poche, Féricy; MA scène nationale, Montbéliard; Maison des métallos, Paris; MC2, scène nationale de Grenoble; Nancy Jazz Pulsations; Novelty (Paris et Nouvelle-Aquitaine); Opéra national de Lyon; Opéra national de Paris (Garnier, annulation de spectacle); Scène nationale de Saint-Nazaire; Scène nationale du Jura; Théâtre de Chelles; Théâtre de la Cité, CDN de Toulouse; Théâtre de l'Athénée Louis-Jouvet, Paris; Théâtre de l'Union, CDN de Limoges; Théâtre des 13 Vents, CDN de Montpellier; Théâtre des Quartiers d'Ivry; Théâtre Dijon-Bourgogne; Théâtre du Nord, Lille; Théâtre du Rond-Point, Paris; Théâtre Massalia, Marseille; Théâtre national de La Colline; Théâtre national de l'Odéon; TNP, Villeurbanne; Tréteaux de France, Aubervilliers.

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DU FNAS

L'Assemblée Générale électorale du FNAS qui s'est tenue le 30 juin dernier au théâtre Sylvia Monfort à Paris a réuni une centaine de participant·es.

Après le traditionnel rapport de mandat et le rapport financier, il s'agissait d'élire pour 3 ans (2025-2028) les membres du Conseil de Gestion.

Sont élu·es au Conseil de Gestion :

Collège — de 11 salarié·es :

- ✓ Armelle BOULLIUNG SYNPTAC-CGT
- ✓ Nadine JEHL SYNPTAC-CGT
- ✓ Véronique VERNET SYNPTAC-CGT

Collège intermittent·es :

- ✓ Catherine AMBACH SNAM-CGT
- ✓ Frank GÉTREAU SFA-CGT
- ✓ Catherine GRACIA SYNPTAC-CGT
- ✓ Christophe JAILLET SFA-CGT

- ✓ Manon LACROIX SYNPTAC-CGT
- ✓ Raphaël SIBERTIN-BLANC SNAM-CGT
- ✓ Nathalie SCHAAFF SN3M-FO

Collège CSEC (de 11 à 50 salarié·es) :

- ✓ Marine BONJOUR SYNPTAC-CGT
- ✓ Denis GRILLET SYNPTAC-CGT
- ✓ Baderdine JABRI SYNPTAC-CGT
- ✓ Anne MARGUERIN SYNPTAC-CGT
- ✓ Juliana MORONI SYNPTAC-CGT
- ✓ Loïc VENON SYNPTAC-CGT

Collège CSE (+ de 50 salarié·es) :

- ✓ Véronique SINICOLA SYNPTAC-CGT

Participent aux réunions du Conseil de Gestion avec voix consultative les représentant·es des syndicats professionnels de salarié·es représentatifs au niveau national et désigné·es par leur syndicat respectif.

Les membres de droit :

- ✓ Pour le SYNPTAC-CGT - Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles :
Claire SERRE-COMBE et Olivier BERLAND
- ✓ Pour le SFA-CGT - Syndicat Français des Artistes interprètes :
Magalie BRACONNOT et Ivan ROMEUF
- ✓ Pour le SNAM-CGT - Syndicat National des Artistes Musiciens :
Pierre ROMASZKO et Yann ASTRUC
- ✓ Pour le SNMS-CGT - Syndicat National des Metteurs en Scène :
Sara VEYRON et Cyrille LE GRIX
- ✓ Pour le SNAPAC-CFDT - Syndicat National des Artistes et des Professions de l'Animation et de la Culture :
Jean GARCIA et Marc LIMBALLE

Sont élu-es au Bureau Exécutif :

- ✓ Frank GÉTREAU Président
- ✓ Denis GRILLET Secrétaire
- ✓ Armelle BOULLIUNG Secrétaire adjointe
- ✓ Catherine AMBACH Trésorière
- ✓ Christophe JAILLET Trésorier adjoint

Le FNAS, toute une histoire

L'histoire du FNAS est profondément liée aux syndicats, tant dans sa création que dans sa gestion continue.

Le FNAS a été créé en novembre 1973 par accord de partenaires sociaux (organisations d'employeurs et de salarié-es) pour mutualiser le financement d'activités sociales, en particulier les vacances, les loisirs, le sport et la culture au bénéfice des salarié-es soumis-es à la Convention Collective des Entreprises Artistiques et Culturelles (CCNEAC).

Il vise à reproduire un fonctionnement proche de celui d'un comité d'entreprise pour favoriser l'accès aux activités pour les salarié-es, notamment des petites structures (< 50 salarié-es). À l'époque, les comités d'entreprise n'étaient obligatoires qu'à partir de 50 salarié-es. Or, pour la très grande majorité des structures culturelles (théâtres, compagnies, festivals) l'effectif était largement plus bas. Les syndicats ont donc milité pour une mutualisation des cotisations sociales afin d'ouvrir des droits pour tous, permanent-es et intermittent-es.

L'adhésion au FNAS est obligatoire pour toutes les entreprises relevant de la CCNEAC adhérentes ou non à une organisation patronale, en application de la convention collective et d'un arrêté d'extension daté du 12 juin 1998.

Cela inclut notamment les associations produisant des spectacles vivants et percevant des subventions publiques, même si elles ne sont pas signataires de la convention.

La première assemblée générale du FNAS qui se tient en 1974 compte 80 entreprises adhérentes. Aujourd'hui elles sont plus de 9 700.

Organisation et gouvernance

Le FNAS est une association qui appartient aux salarié-es, gérée par un Conseil de Gestion, composé de 17 représentant-es des salarié-es permanent-es et intermittent-es, élu-es sur listes syndicales par l'assemblée générale. S'y ajoutent des membres de droits représentant les organisations syndicales de salarié-es représentatives dans la branche et des membres invité-es. Ces dernier-ères, disposant uniquement d'une voix consultative, sont des représentant-es des organisations syndicales d'employeurs membres de la commission de suivi et des syndicats de salarié-es qui ont présenté au moins une liste aux élections FNAS.

Suivant les orientations données par l'Assemblée Générale, le conseil de gestion est l'organe décisionnaire du FNAS. Il assure la gestion des activités de l'association et dans ce but est doté par l'AG des plus larges pouvoirs. Il élabore les propositions et documents soumis au vote de l'Assemblée Générale. Il confie à la / au Délégué-e Général-e la gestion quotidienne de l'association en liaison avec le Bureau Exécutif.

Vous savez tout ou presque !

Dans le secteur du spectacle vivant, le FNAS est parfois le seul « bénéfice social » concret visible pour les salarié-es d'un petit théâtre ou d'une troupe itinérante. Vous savez maintenant pourquoi il est important de voter aux assemblées générales électorales du FNAS, pour que celles et ceux que vous avez élu-es puissent continuer de penser, accompagner, élaborer et mettre en œuvre un outil unique au service de 105 000 ayants droit. ■

SPECTACLE VIVANT PRIVÉ : REVALORISATION DES SALAIRES

Dans le *Coulisses* paru l'été dernier, nous vous indiquions que les négociations pour la revalorisation des salaires dans le secteur privé du spectacle vivant étaient mal engagées. En effet, alors que nous avions formulé la revendication de 4,5% de hausse pour les emplois relevant de notre champ, les organisations patronales nous avaient proposé un atterrissage à... 0,8% (soit en-dessous de l'inflation enregistrée depuis la dernière NAO, conclue le 25 janvier 2024). Face à l'indécence de cette proposition, la CGT avait opposé une fin de non-recevoir, demandant à ce que l'inflation soit *a minima* compensée (ce qui ne permettait par ailleurs pas de compenser pleinement l'inflation record que nous avons connue en 2022 et 2023). Les employeurs nous avaient donc indiqué formuler une contre-proposition à 1,2%.

Oui, mais... lors d'une séance qui aurait dû être conclusive, une des chambres patronales a finalement indiqué ne pas avoir d'accord pour 1,2%, revenant à la proposition de 0,8%, que nous avons à nouveau refusée. Oui, mais... À l'approche du Festival d'Avignon, un accord a finalement été trouvé qui revalorise quasiment tous les salaires de 1,2% (exception faite des emplois traditionnellement au SMIC dans cette branche, soit les ouvreur-euses, les contrôleur-euses et les caissier-ères, pour lesquels un alignement sur le SMIC a été opéré, pour une hausse supérieure à 1,2%, le SMIC ayant été revalorisé de plus de 2% en novembre 2024). Cet accord a donc été signé fin juillet, pour une application au 1^{er} septembre 2025. À ce jour, nous sommes toujours en attente de son extension à toute la branche (ce qui signifie que pour l'instant, l'accord ne s'applique qu'aux entreprises adhérentes d'une des chambres patronales de la branche : Ekhoscènes, La Scène Indépendante, le Synavi et le Syndicat des Cirques de Création. À noter que le Syndicat des Musiques Actuelles n'a pas signé cet accord).

Nous regrettons ces trop nombreux allers-retours, qui ont retardé la conclusion d'un accord, et donc son entrée en vigueur, au détriment des salarié-es de la branche. Si globalement le secteur du spectacle vivant voit cohabiter de grosses structures aux côtés d'équipes artistiques indépendantes (comme les compagnies), cette hétérogénéité

La CGT, première organisation syndicale du spectacle vivant !

Le 31 décembre 2024 s'est achevé le 4^e cycle de la représentativité syndicale, qui permet de mesurer le poids des organisations syndicales, au niveau interprofessionnel, et au niveau des branches, en agrégeant les résultats des élections professionnelles des CSE et de l'élection syndicale dans les Très Petites Entreprises. Si la CGT est à nouveau arrivée deuxième au niveau interprofessionnel (avec 22,21% d'audience, derrière la CFDT avec 26,58%), dans le spectacle vivant, nous sommes très largement en tête !

Dans le secteur public du spectacle vivant (CCNEAC), la CGT est déclarée représentative avec un résultat de plus de 74%, loin devant Solidaires (14,91%) et la CFDT (10,16%). Si nous accusons une légère baisse par rapport au cycle précédent, nous pouvons néanmoins nous féliciter de cet excellent résultat, qui traduit notre dynamisme (le SYNPTAC-CGT étant implanté dans 266 structures relevant de la CCNEAC).

Dans le secteur privé du spectacle vivant, la CGT est déclarée représentative avec un résultat qui frôle les 80%, loin devant Solidaires (qui avec 16,85%, fait son entrée dans cette branche) et la CFE-CGC (3,38%). Ici, nous progressons de plus de neuf points ! À noter que la CFDT et l'UNSA ont perdu leur place dans cette branche, n'ayant pas franchi le seuil fatidique de 10% des voix dans la branche (CSE et TPE confondus).

Pour rappel, la mesure d'audience permet de peser le poids des organisations syndicales, et surtout de déterminer lesquelles sont légitimes à participer aux négociations collectives, et donc à signer des accords (dans les branches concernées, mais également au niveau de l'interbranche du spectacle vivant et enregistré, comme c'est le cas notamment pour les négociations des annexes VIII et X de l'assurance chômage). La CGT demeure plus que jamais le syndicat de référence pour les salarié-es du spectacle vivant, et nous tenons à vivement remercier les électeurs et électrices qui nous ont fait confiance lors des scrutins.

Concernant la branche de la prestation technique (qui pour rappel a changé récemment de périmètre, cf. les éditions précédentes de *Coulisses*), l'arrêté de représentativité n'a pas encore été publié par le ministère du Travail.

est d'autant plus frappante dans le secteur privé du spectacle vivant, au sein duquel existent des mastodontes au rayonnement international (exemples : Live Nation, AEG, etc.) aux côtés de structures indépendantes, à l'économie fragile (et d'autant plus fragilisée par les coupes budgétaires, dont nous savons qu'elles ont un impact sur tout un pan du secteur privé). Pour autant, nous ne pouvons pas accepter qu'encore une fois, les salarié-es soient la variable d'ajustement budgétaire de nos employeurs. ■



Scannez le QR code
pour consulter la grille des salaires !

DISPARITION DE NOTRE CAMARADE ALAIN RENAULT

Alain Renault, membre de notre Bureau National durant plusieurs dizaines d'années et ensuite de la Commission de politique Financière et de Contrôle, nous a quittés le 4 juillet dernier. Frank Lavanture, ancien Délégué Général du FNAS et ami depuis près de 50 ans d'Alain lui rend hommage.

Avec Alain, nous avons pratiqué pendant de nombreuses années ce beau métier de Relations Publiques qui consiste à amener au spectacle ceux qui estiment que «ce n'est pas pour eux». Malin, Alain avait négocié avec son directeur du théâtre de Bourgogne de l'époque la possibilité d'aller voir comment se passaient les relations publiques dans les autres Centres Dramatiques Nationaux (CDN). C'est ainsi qu'en 1977, j'ai vu débarquer Alain dans les bureaux du CDN du Languedoc-Roussillon, c'est à ce moment que se noue notre longue amitié.

Ensuite avec Alain, nous nous sommes retrouvés au SYNPTAC et surtout dans les instances de ce bel organisme qu'est le Fonds National d'Activités Sociales des entreprises artistiques et culturelles (FNAS) : une structure de comité d'entreprise pour les salarié-es des structures de



toute la décentralisation culturelle dont l'effectif est inférieur à 50 salarié-es.

Au début des années 1990, le FNAS s'est trouvé en panne de délégué général. Pendant plus d'un an, Alain est venu de Dijon à Paris tous les samedis diriger, aider et encourager l'unique salariée de l'époque. On ne peut que saluer ici le militantisme de notre camarade.

En plus de ses nombreuses activités syndicales et politiques en Bourgogne, Alain est resté dans les instances du FNAS jusqu'en 2014. À cette époque, il m'avait assuré qu'il resterait dans ces instances jusqu'à mon départ du FNAS : quel

compagnon de route il a été pour moi !

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris son décès le 4 juillet dernier.

Cependant, nous devons nous éloigner de la nostalgie en évoquant Alain, ce grand camarade : ce que nous lui devons c'est de CONTINUER!!! ■

Journées Techniques du Spectacle et de l'Événement les 26 et 27 novembre 2025

Les journées Techniques du Spectacle et de l'Événement (JTSE) constituent le principal salon professionnel en France dédié aux techniques du spectacle et de l'événementiel.

Comme chaque année, le SYNPTAC-CGT sera présent aux Docks Pullman (50 avenue du Président Wilson, 93200 La Plaine Saint-Denis) lors de ces 2 journées.

Retrouvez-nous sur le stand 030 pour échanger, vous renseigner, et tout simplement nous saluer.

Le programme des conférences est en cours d'élaboration. Cependant, si vous souhaitez des invitations gratuites, vous pouvez les obtenir en vous connectant directement sur le site des JTSE : www.jtse.fr – accréditations visiteurs.

Vous pouvez également nous contacter si vous avez besoin d'une invitation pour accéder à ce salon.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Entreprise	Ville	Convention collective	CSEC	Date élection	Tour	% CGT	Type de collège	Nb de tit.	Nb de sup.	Désignation DS	Durée du mandat
La Carène	Brest	CCNEAC	OUI	06/05/2025	1 ^{er} et 2 ^e	100 %	Unique	1	1	OUI	2
Le Moulin du Roc	Niort	CCNEAC	OUI	20/05/2025	1 ^{er}	100 %	Unique	2	2	OUI	2
Adami	Paris			16/06/2025	1 ^{er}	45,45 %	Collège AM		1	OUI	3
					1 ^{er}	80,65 %	Collège Cadres	2	1		3
École de la Comédie de St-Étienne		CCNEAC	OUI	11/09/2025	1 ^{er} et 2 ^e	100 %	Unique	1	1	OUI	3
FNAS	Paris	CCNEAC	OUI	12/09/2025	1 ^{er}	100 %	Unique	2	2	NON	2
MPAA	Paris	CCNEAC	OUI	12/09/2025	1 ^{er}	100 %	Unique	2	2	OUI	3
Comédie de Saint-Étienne		CCNEAC	OUI	22/09/2025	2 ^e	100 %	Unique	4	4	OUI	3
La Cité de la Voix	Vézelay	CCNEAC	OUI	22/09/2025	1 ^{er}	100 %	Unique	1	1	NON	2

Professionnel·le·s du théâtre

★ Audiens s'engage à vos côtés



**ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES**

Label «Égalité professionnelle»



**DIVERSITÉ
& SOLIDARITÉ**

Une politique dynamique contre
toute forme de discrimination



**CELLULE D'ÉCOUTE
CONTRE LES VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES**



Membre de la Commission
d'attribution et du Comité
d'éthique du Label



Cofinancement de Déclic,
démarche bas carbone du
Syndicat des Musiques Actuelles



Accompagnement du Collectif
des Festivals Éco-responsables
et Solidaires

ecoprod

Co-fondateur d'Ecoprod